



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 17 MARS 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**VALORISATION, PAR ALIÉNATION FONCIÈRE AU PROFIT D'UN TIERS, DE
PROPRIÉTÉS PRIVÉES DÉPARTEMENTALES AU CARREFOUR RD 188 ET VC
RUE DU PORTUGAL À AIRE-SUR-LA-LYS - RAPPORT MODIFICATIF**

(N°2025-47)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1311-11 et suivants et L.3213-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles L.1212-1, L.3211-14 et L.3221-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2024-425 de la Commission Permanente en date du 14/10/2024 « Valorisation, par aliénation foncière au profit d'un tiers, de propriétés privées départementales au carrefour RD188 et VC rue du Portugal à Aire-sur-la-Lys » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et Développement des Territoires » rendu lors de sa réunion en date du 03/03/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

L'aliénation, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération, des parcelles cadastrées ZM 784 (ex ZM 142 pour partie) et ZM 786 (ex ZM 143 pour partie) situées au territoire de la commune d'AIRE-SUR-LA-LYS, à Monsieur et Madame Alexandre FOVET au prix total hors taxes de 43 548,00 €, étant entendu que l'autorisation donnée au Président du Conseil départemental par cette assemblée lors de la réunion du 14 octobre 2024 n'a pas été mise en œuvre.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département, à signer l'acte de transfert de propriété en la forme administrative (conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales) à intervenir, ainsi que toutes les pièces afférentes et à en payer les prix y figurant, et d'autoriser le paiement de l'ensemble des indemnités et frais inhérents.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 mars 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 OCTOBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Brigitte PASSEBOSC

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Caroline MATRAT, Mme Carole DUBOIS, Mme Stéphanie RIGAUX.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**VALORISATION, PAR ALIÉNATION FONCIÈRE AU PROFIT D'UN TIERS, DE
PROPRIÉTÉS PRIVÉES DÉPARTEMENTALES AU CARREFOUR RD 188 ET VC
RUE DU PORTUGAL À AIRE-SUR-LA-LYS**

(N°2024-425)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1311-11 et suivants et L.3213-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles L.1212-1, L.3211-14 et L.3221-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale n°2023-62014-32434 en date du 30/05/2023 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 30/09/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

L'aliénation des parcelles cadastrées ZM 784 (ex ZM 142 pour partie) et ZM 786 (ex ZM 143 pour partie) situées au territoire de la commune d'AIRE-SUR-LA-LYS, à Monsieur et Madame Alexandre FOVET au prix total hors taxes de 43 548,00 €, conformément au plan de géomètre-expert en annexe et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'acte de vente notarié à intervenir (notaire missionné par l'acquéreur et aux frais de celui-ci), et toutes pièces y afférant, ainsi qu'à en percevoir le prix.

Article 3 :

La recette visée à l'article 1 de la présente délibération sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	Recette €
Fonctionnement-Recette	C04-843G01	775//943	Acquisitions foncières	43 548,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 octobre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau Foncier

RAPPORT N°11

Territoire(s): Audomarois
Canton(s): AIRE-SUR-LA-LYS
EPCI(s): C. d'Agglo. du Pays de Saint Omer

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 MARS 2025

VALORISATION, PAR ALIÉNATION FONCIÈRE AU PROFIT D'UN TIERS, DE PROPRIÉTÉS PRIVÉES DÉPARTEMENTALES AU CARREFOUR RD 188 ET VC RUE DU PORTUGAL À AIRE-SUR-LA-LYS - RAPPORT MODIFICATIF

Lors de sa réunion du 14 octobre 2024, la Commission Permanente du Conseil Départemental a délibéré favorablement sur le principe d'aliénation des parcelles cadastrées ZM 784 et ZM 786 situées au territoire de la commune d'AIRE-SUR-LA-LYS, au profit Monsieur et Madame Alexandre FOVET et a décidé :

- « d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'acte de vente notarié à intervenir (notaire missionné par l'acquéreur et aux frais de celui-ci), et toutes pièces y afférant, ainsi qu'à en percevoir le prix ».

En effet, l'acquéreur souhaitait la concrétisation de la vente par un acte notarié avec prise d'une hypothèque conventionnelle, eu égard au prix et au financement de son acquisition par prêt bancaire.

Aujourd'hui, l'acquéreur ne sollicitant plus de prêt bancaire pour financer cette acquisition foncière (et n'étant donc plus soumis à prise d'hypothèque conventionnelle), l'acte de vente peut donc être concrétisé « en la forme administrative ».

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant,

- De décider, l'aliénation des parcelles cadastrées ZM 784 (ex ZM 142 pour partie) et ZM 786 (ex ZM 143 pour partie) situées au territoire de la commune d'AIRE-SUR-LA-LYS, à Monsieur et Madame Alexandre FOVET au prix total hors taxes de 43 548,00 €, étant entendu que l'autorisation donnée au Président du Conseil départemental par cette assemblée lors de la réunion du 14 octobre 2024 n'a pas été mise en œuvre,

- D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'acte de transfert de propriété en la forme administrative (conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales) à intervenir, ainsi que toutes les pièces afférentes et à en payer les prix y figurant, et d'autoriser le paiement de l'ensemble des indemnités et frais inhérents.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/03/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY